

## Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 8 avril 2017 à 17h00 – Couvert de Tourbillon

### Ordre du Jour

1. Bienvenue
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du PV de l'assemblée générale du 8 octobre 2016
4. Etat des membres, adhésions, exclusions
5. Rapport du Président
6. Rapport du Trésorier, comptes 2016
7. Rapport des Vérificateurs des comptes
8. Vote d'acceptation des trois rapports et décharge au Comité
9. Participation financière au Sentier Botanique de la Seya
  - a) Présentation du projet
  - b) Discussion et vote sur la proposition du Comité pour une participation de CHF 2'500.- max. pour le financement d'une table de piquenique au sommet de la Grande Garde.
10. Budget 2017
11. Fixation du montant de la cotisation 2017
12. Votation du Budget
13. Élection du comité et du président (élus en 2015 pour deux ans)
14. Taxe de séjour et d'Hébergement : point de la situation et procédures
15. FVSR2 – information sur la réunion cantonale du 18 mars
16. Divers et questions
17. Clôture de l'assemblée
18. Apéro

#### 1. Bienvenue

La séance débute à 17h05 au Couvert de Tourbillon pour notre 4e Assemblée annuelle 140 personnes représentant 87 membres d'APEROvronnaz, 29 membres sont représentés par procuration et une vingtaine se sont excusés.

Le Président Teuscher souhaite la bienvenue à tout le monde, particulièrement à Mme Amandine Verschaeve, venue pour nous présenter le Sentier Botanique « mille fleurs de la Seya ».

#### 2. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

#### 3. Acceptation du PV de l'assemblée générale du 8 octobre 2016

Le PV de l'assemblée est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

#### 4. Etat des membres, adhésion, exclusion

APEROvronnaz compte 277 membres au 31.12.2016. Lors de notre dernière assemblée, nous avons dû exclure 15 membres selon l'art. 5c de nos statuts.

#### 5. Rapport du Président

Le rapport du Président a été joint à la convocation de ce jour.

#### 6. Rapport du Trésorier, comptes 2016

Les comptes et budget sont commentés par notre Trésorier, ils sont également présentés dans le cahier de l'AG. L'Association n'a pas beaucoup de réserve dans son budget, les revenus de l'Association peuvent varier en fonction du nombre de membres et des cotisations.

L'exercice de l'année 2016 s'est déroulé sur 16 mois au lieu de 12 (octobre 2015 à décembre 2016). De ce fait, les frais de l'Association se sont avérés plus élevés.

**7. Rapport des Vérificateurs des comptes**

Mme Borgeaud, représentante des vérificateurs de comptes nous lit le rapport des comptes vérifiés en date du 16 février 2017.

**8. Vote d'acceptation des trois rapports et décharge au Comité**

**Les trois rapports sont acceptés à l'unanimité.**

**9. Participation financière au Sentier Botanique de la Seya**

Madame Amandine Verschave nous fait une présentation de sentier Botanique de la Seya, projet né d'une initiative citoyenne exemplaire de Mesdames Marie-Jo Maillard, Brigitte Monod et Amandine Verschave. Cette dernière répond à quelques questions posées et remarques faites par des membres.

**Résultat du vote : Majorité de oui, 7 contres et 4 absentions sont comptabilisées pour cette décision.**

**10. Budget 2017**

Les 2'500.- votés précédemment seront rajouter dans le budget.

Les frais pour avis de droit sont difficilement quantifiables car les procédures ont été suspendues par le Canton dans l'attente d'un jugement du Tribunal Fédéral.

**11. Fixation du montant de la cotisation 2017**

Le montant proposé pour la cotisation reste à Fr. 30.- vu l'état sain des comptes.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.**

**12. Votation du Budget**

Le budget est commenté par notre Trésorier, aucune question n'est posée.

**Vote : accepté à l'unanimité.**

**13. Élection du comité et du président (élus en 2015 pour deux ans)**

Selon l'art. 9 des statuts, le comité est élu pour 2 ans, deux membres du comité nous quittent, il s'agit de M. Yann Roduit et Mme Isabelle Varenne, tous deux vice-présidents.

Le comité se retrouvant à 5 personnes, M. Yann Roduit demande si quelqu'un est intéressé à rejoindre le comité, aucune candidature proposés. Le vote se fera sur la reconduction du mandat des membres actuels.

**L'assemblée vote à l'unanimité et sur acclamation les membres du comité actuels.**

M. Norbert Gisler est nommé vice-président suite au départ des vice-présidents démissionnaires.

M. Jean-Marie Racine, vérificateur de comptes démissionne également de sa fonction, nous avons le plaisir d'accueillir M. Roger Thurre qui a été proposé par notre Trésorier M. Philippe Freléchoux.

**14. Taxe de séjour et d'Hébergement : point de la situation et procédures**

Les factures de la Taxe de séjour 2016 ont suscité, à notre connaissance, trois recours personnels dont deux via notre association (AG 2016) sur des cas exemplaires. Le 23 janvier dernier le Conseil d'Etat a suspendu la procédure en attendant le jugement du Tribunal Fédéral sur deux recours intentés par des propriétaires de Loèche-les-Bains et Bellwald. L'issue de nos recours dépendra donc des décisions du TF à venir.

Selon nos informations une trentaine de nos membres ont envoyé une réclamation à la commune qui, en tout, en a reçu environ 200.

Les réclamations dont nous avons connaissance portaient principalement sur les quatre points contestés:

- prise en compte des chambres de moins de 10 m<sup>2</sup>
- nombre de pièces comptées
- exonération des indigènes
- affectation des fonds

La commune a rejeté une grande partie de ces réclamations par une lettre standard. Plusieurs cas sont encore en suspens, principalement en ce qui concerne le nombre de pièces comptées, la pratique ayant démontré que le RegBl qui recense les logements n'est pas fiable à 100 %. Il est vrai que la question de la surface des chambres est une question délicate, car la seule législation fédérale qui traite de la surface des chambres d'un logement exclut explicitement les résidences secondaires. Les recours intentés portant entre autres sur ce point, ce sera au Conseil d'Etat, respectivement si nécessaire, ultérieurement au Tribunal Cantonal de statuer sur cette question. Il en sera de même pour l'exonération des indigènes qui n'est pas appliquée de manière uniforme dans le canton, plusieurs communes n'appliquant pas une telle exonération. Il est tout aussi vrai que le règlement adopté par la commune correspondait aux directives cantonales de la fameuse boîte à outils mise à disposition des communes pour l'élaboration du règlement de la taxe de séjour en application des modifications de la Loi sur le Tourisme. C'est donc plutôt du côté des autorités cantonales qu'il faut rechercher les responsabilités ayant provoqué cette fâcheuse situation qui a conduit à tant de mécontentement parmi les propriétaires R2.

#### 15. **FVSR2 – information sur la réunion cantonale du 18 mars**

Lors de la réunion cantonale du 18 mars a compté plus de 200 participants, dont plusieurs politiciens.

Lors des discussions il est ressorti que les résidents secondaires dépensent beaucoup d'argent les stations. Leur apport peut être estimé entre CHF 12'000.- et CHF 25'000.- par année.

Les R2 en général apportent 1 à 1.2 milliards à l'économie locale (administration PPE, impôts, taxes, etc. ...).

#### 16. **Divers et questions**

La prochaine Assemblée Générale est fixée au samedi **24 mars 2018 à 17h00** au Couvert de Tourbillon.

#### 17. **Clôture de l'assemblée**

En fin de réunion Monsieur Alexandre Crettenand, Conseiller Municipal chargé du Tourisme, nous a présenté les nouvelles lignes directrices en matière touristique et la commission intercommunale Leytron/Chamoson **qui comptera dès lors parmi ses membres un représentant de notre association en la personne de Monsieur Norbert Gisler, Vice-Président.**

Les communes de Chamoson et Leytron ont décidé d'agir ensemble et ont mandaté une entreprise spécialisée pour effectuer une étude sur toute la problématique du secteur touristique et économique, aussi bien en plaine qu'en station. Chamoson sera responsable du développement du tourisme de plaine, alors que Leytron prendra en charge celui des Mayens de Chamoson et d'Ovronnaz.

En ce qui concerne Ovronnaz deux zones principales ont été délimitées celles des remontées où pourront être aménagés des activités sportives et celle de Tourbillon - Loutze réservée à un tourisme vert, calme et naturel. Plusieurs projets déjà réalisés et d'autres d'avenir ont été mentionnés : réfection du sentier Jorasse-Petit-Pré, dernier tronçon d'accès à la cabane Rambert, création future d'un nouveau sentier (aérien) entre Saille et Loutze, réfection de la buvette de Loutze qui devrait être transformée en restaurant avec terrasse, pour ne citer que quelques exemples.

Cette présentation précédait quelques questions auxquelles a aimablement répondu Monsieur Alexandre Crettenand.

Nous avons saisi l'occasion pour remercier le représentant de l'autorité municipale d'avoir mis gratuitement le couvert à notre disposition.

**18. Apéro**

Comme à sa coutume, tous les membres de l'Association sont invités à partager un moment convivial lors l'un apéro préparé par le Restaurant de la Pension.

La séance se termine à 19h00. Le président remercie tous les membres pour leur présence, et également M. Alexandre Crettenand et Mme Amandine Verschache pour leur participation.

Laurence Brunner, Secrétaire